



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 août 2026

DCM n° 2026-051

L'an deux mil vingt-six, le 24 août à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de PLOGONNEC (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Didier LEROY, Maire.

Membres présents : Ludovic BARON, Hervé CADIOU, Marie Annick CANÉVET, Céline DANDRIMONT, Carole LE FLOC'H, Véronique LE GRAND, Didier LEROY, Caroline MARONAT, Marion MONVOISIN, Matys PENNANEAC'H, Dominique PERSON, Annick PHILIPPE, Hélène PHILIPPE, Emmanuel PINEAU, Daniel PLOUZENNEC, Jean Luc RENEVOT, Mickaël ROINNÉ, Marcel SEZNEC, Karine TYMEN

Absent-e-s : Ariel HERNANDEZ a donné procuration à Dominique PERSON, Christelle JESTIN a donné procuration à Mickaël ROINNÉ, Emilie LEFEUVRE, Yoann SEZNEC

Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 19 Exprimés : 21

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 2026-051 : Admission en non-valeur

Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire

Mme Annick PHILIPPE, présente au Conseil Municipal, la demande du Service de Gestion Comptable Quimper (SGC) d'admettre en non-valeur la liste 8141250231 pour un montant de 30 € et la liste 7824090931 pour un montant de 16.26 €.

Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation	Nom du redevable	Montant	Reste à recouvrer	Motif de la présentation
2024	T-2739	73154	L HUITRIERE DU PORT B	30,00	30,00	Personne disparue-

Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation	Nom du redevable	Objet pièce	Montant	Reste à recouvrer	Motif de la présentation
2025	T-624	7067	CM	83-cantine	4,41	4,41	RAR inférieur seuil poursuite
2023	T-2151	7067	CO	87-GARDERIE	35,70	0,17	RAR inférieur seuil poursuite
2023	T-2151	7067	CO	83-cantine	67,20	0,33	RAR inférieur seuil poursuite-
2024	T-2292	7067	GE	87-GARDERIE	20,79	0,03	RAR inférieur seuil poursuite
2024	T-2292	7067	GE	86-ALSH	40,85	0,06	RAR inférieur seuil poursuite
2024	T-2292	7067	GE	83-cantine	65,11	0,09	RAR inférieur seuil poursuite
2024	T-1819	7067	LG	87-GARDERIE	2,77	2,77	RAR inférieur seuil poursuite
2024	T-1819	7067	LG	83-cantine	8,40	8,40	RAR inférieur seuil poursuite
					245,23	16,26	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Admet** en non-valeur la liste 8141250231 pour un montant de 30 € et la liste 7824090931 pour un montant de 16.26 €.

Fait à Plogonec, le 25/08/2026, le Maire, Didier LEROY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 Contour de la Motte, 35044 Rennes), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux, l'absence de réponse au terme de 2 mois valant décision implicite de rejet.